



Nouvelle circulaire concernant les terrasses ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 21 novembre 2007

Je lis que la Ministre de la Santé s'apprête à proposer une nouvelle circulaire à propos de la possibilité de fumer en terrasse et je m'inquiète. Jusque-là il était déjà autorisé de fumer si la terrasse était découverte OU si la façade était ouverte. Pour être plus conciliant que ça il faut autoriser à fumer sur une terrasse couverte et fermée en façade, donc peut-être ouverte sur un côté. Mais beaucoup de façades sont toutes en longueur, en raison de la forme des trottoirs. Une ouverture sur un côté est largement insuffisante pour laisser l'air circuler. N'est-il pas nécessaire de faire valoir ce point auprès de la Ministre, qui s'est peut-être trop vite empressée à promettre une nouvelle circulaire ?

Réponse :

Jusqu'à ce jour, nous ne pouvons que saluer la détermination des ministres Roselyne Bachelot et Xavier Bertrand. Ils ne sont cependant pas vraiment aidés par le silence de l'Élysée ni par les attitudes irresponsables d'une petite partie des parlementaires de leur propre groupe.

Les associations comme DNF n'ont aucun intérêt à exercer des pressions supplémentaires sur ces ministres. Elles doivent, par contre, leur fournir tous les arguments et tous les outils qui permettent de déjouer les attaques perfides de leurs propres amis.

Dans cet esprit, DNF et ses partenaires fournissent, au quotidien, un certain nombre d'argumentaires au cabinet du ministre. Mais vous qui faites partie des 80% de Français excédés par le tabagisme passif, c'est entre vos mains que repose la réussite de cet événement qui devrait nous conduire tous à la délivrance tant attendue du 1er janvier. Vous devez impérativement montrer que vous existez et que vous êtes déterminés à obtenir ce que l'on vous a promis. Pour cela, DNF a mis en place une aide efficace pour que chacun puisse écrire au Président : c'est, à ce jour, l'outil que nous devons tous, et en très grand nombre, utiliser pour montrer notre détermination. Mais DNF et ses partenaires ont développé un très grand nombre d'outils utiles et notamment

Un guide des restaurants pour non-fumeurs

Une aide en ligne pour que chacun puisse exiger le respect de ses droits

Une information adressée tous les 2 mois aux députés : l'ABCD du tabac

Une aide au dépôt de plainte destinée à sensibiliser le Ministère Public.

Un appel à candidature pour nous aider à construire le baromètre qui donnera au ministre la température réelle de la mise en application de la loi

Un centre de ressources qui vous permet de fonder toutes vos affirmations

Un centre de documentation qui vous permet de commander en ligne affiches, dépliants et pictogrammes gratuitement

Et bien d'autres petits trucs que vous découvrirez en surfant sur les pages du site.